

WATSU

F R A N C E

Association Watsu France

Procès-verbal de l'assemblée générale 2015

L'assemblée générale annuelle de l'association Watsu France s'est tenue le 27 septembre 2015, à la Mercerie, 72800 Savigné-sous-le-Lude.

Sont présents : Pascal Audoin, Sarah Caranchini, Maria Ferrenti, Martine Gensollen, Bernadette Guénou, Sandrine Keskin, Magali Kuboyama, Sylvie Laurenson, Christine Mauneau, Marie Orblin, Nina Piederrière, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.

Sont représentés par une procuration remise à l'un des adhérents présents : Guy Despont, Cécile Fedtke, Geoffroy Fenain, Anne François, Lucile Garcia, Bruno de Gassart, Sébastien Maerel et Natalina Peschisolido.

Les adhérents présents ou représentés sont au nombre de 21 au total.

Sylvie Laurenson, trésorière de l'association, confirme que tous les membres présents ou représentés sont à jour de cotisation.

Le président Philippe Quillien ouvre la séance à 9h57 en rappelant l'ordre du jour approuvé par le bureau pour cette assemblée générale annuelle.

I. DÉLIBÉRATIONS

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2014

Philippe rappelle que ce procès-verbal figure dans le dossier électronique envoyé à tous les adhérents et dans le dossier papier remis aux adhérents présents lors de l'assemblée générale. Il propose de répondre à toutes les questions relatives à son contenu.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 Rapport moral du président

Philippe remarque que cette assemblée n'est pas si « ordinaire » que cela pour trois raisons au moins.

D'abord, c'est la première AG à se tenir près d'un bassin, comme nous l'avions plusieurs fois envisagé, de façon à associer une réunion « administrative » avec des échanges aquatiques entre les adhérents.

Ensuite, l'ordre du jour comprend un point « extraordinaire », c'est-à-dire la modification d'un article des statuts de l'association.

Enfin, c'est la première AG depuis l'exclusion de Xavier Boisson qui a eu pour conséquence le départ des membres de l'École française de Watsu. En raison de la présence de nouveaux membres, Philippe rappelle brièvement les raisons de cette scission, à savoir le détournement de la messagerie de Watsu France depuis la création de notre site Internet.

Philippe annonce qu'il abordera quatre thèmes principaux pour rendre compte de l'activité de Watsu France depuis l'AG 2014.

① Il commence par donner et commenter quelques chiffres.

En 2014, le nombre des **adhérents** s'est élevé à 105. À la veille de cette AG, il y a 55 adhérents et, en raison des formations programmées, l'association devrait compter un peu plus de 70 adhérents à la fin de l'année.

Au moment de l'AG, 8 **praticiens** certifiés sont adhérents à Watsu France, une neuvième praticienne nous rejoindra en 2016. Par ailleurs, Magali Kuboyama, membre du comité directeur, sera praticienne d'ici la fin de l'année.

Depuis l'exclusion de Xavier Boisson, environ 25 **formations** par an sont dispensées sous l'égide de Watsu France en France ou en Suisse. Philippe souhaite que la discipline du Jahara soit bientôt représentée.

Enfin, nous continuons d'avoir une **marge de manœuvre financière**, puisque près de 15 000 euros se trouvent sur les comptes de l'association.

② Le deuxième thème concerne la communication de Watsu France.

Le **nouveau logo** qui apparaît sur le livret de l'AG a été choisi par le comité directeur parmi les propositions envoyées par Arno Grimber.

Pour rappel, l'ancien logo a été donné par Watsu Italia lors de la création de Watsu France. Toutefois, Gianni De Stefani, secrétaire de Watsu Italia, a demandé à Watsu France dans un courrier du 25 juillet 2014 d'en cesser l'usage sous peine de procès. Malgré son scepticisme sur le bien-fondé juridique de cette demande, le comité directeur a fait le choix d'un nouveau logo symbolisant une nouvelle phase de la vie de l'association.

Même s'il est bien référencé, le **site Internet** actuel doit être remplacé par un nouveau site moins archaïque et plus souple d'utilisation. En effet, chaque modification nécessite des échanges en anglais avec le webmestre indien. La mise en œuvre de ce site avec un nom de domaine *fr* n'est plus qu'une question de travail et d'investissement. Il devrait voir le jour d'ici à la fin de l'année. L'idéal serait de trouver un moyen d'associer tous les membres du comité directeur au choix du modèle. Le coût de gestion du nouveau site devrait représenter 500 à 600 euros par an.

Le fonctionnement de la **messagerie** est très irrégulier – entre 3 et 12-13 messages par mois – sans que l'on puisse distinguer les raisons de cette irrégularité.

En ce qui concerne les **salons**, nous avons décidé lors de la précédente AG de participer au Yoga Festival Paris qui devait se dérouler au moins d'octobre suivant, mais ce salon a été annulé. La question de la participation à un salon en 2016 sera évoquée dans la 2^e partie de l'AG.

Enfin, Philippe signale quelques **articles de presse** mentionnant Watsu France, comme le bel article de *Que choisir Santé* de mars 2015 ou un entretien avec une journaliste du magazine *Elle* en avril 2015. Par ailleurs, une chroniqueuse des Maternelles sur M6 fait régulièrement de la publicité pour le Watsu et Watsu France.

Philippe évoque aussi l'**idée d'un adhérent**, Bruno de Gassart, pour promouvoir le Watsu en France : que chaque adhérent offre, au cours de l'année à venir, une séance de Watsu à un(e) journaliste de sa région ou de son réseau et fasse ensuite connaître l'article relatant cette expérience.

③ Fonctionnement de Watsu France.

La scission survenue l'année dernière a eu pour effet de faciliter les débats lors de l'AG 2014 et, depuis, de permettre au comité directeur de débattre et de décider dans un climat serein.

Du côté des formateurs de Watsu France, on retrouve la même fluidité, facilitée par le fait que le plénum compte pour l'instant deux membres.

④ Singularité de Watsu France

Watsu France a été le premier institut de formation reconnu par WABA en France et le seul dans le monde aquatique à être géré par une association au fonctionnement démocratique dont les adhérents sont non seulement des formateurs, mais aussi des praticiens et des étudiants. Cela explique certaines turbulences du passé.

Depuis 2010-2012, Watsu France développe une approche singulière du Watsu et de la formation de Watsu.

D'abord, Watsu France possède une **conception « laïque » du Watsu**. Pour de nombreux formateurs et instituts de formation, le Watsu est lié à une certaine philosophie, à dimension religieuse, généralement venue d'Inde. Au contraire, comme cela est inscrit dans les statuts depuis mai 2010, « l'association Watsu France est ouverte à toutes les personnes désireuses de favoriser, développer et promouvoir le Watsu [...] et les autres formes de travail corporel (aquatique ou pas) reconnues par WABA, *quelles que soient leurs philosophies et croyances personnelles.* »

Ce même esprit de liberté se retrouve en pédagogie. En 2012, Watsu France a en effet abandonné le programme fléché mis en place quatre en plus tôt. Pour les promoteurs de cette réforme, ce type de programme représente surtout une manière de « retenir » les étudiants et de leur imposer des cours dont ils n'ont pas nécessairement besoin et que les

formateurs ne sont pas toujours compétents pour assurer.

Depuis mai 2012, nous avons repris le programme fixé au niveau international qui laisse la plus grande liberté aux étudiants :

- le Watsu 1-2-3, plus la démonstration de maîtrise, sont obligatoires, mais, pour toutes les autres heures aquatiques ou terrestres, les étudiants sont libres de suivre les cours de leur choix avec les formateurs de leur choix ;
- pour les formations terrestres (anatomie, shiatsu, gestion des émotions), nous recommandons de suivre les stages de formateurs véritablement spécialistes de ces questions.

Des adhérents font remarquer la difficulté à trouver des formations relatives au processus émotionnel. Philippe conseille quelques pistes.

Philippe conclut en souhaitant que le comité directeur comme le plénum des formateurs puissent s'ouvrir à de nouveaux membres et à de nouvelles énergies.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3 Approbation du rapport financier de la trésorière et appréciation du budget de l'exercice suivant

La trésorière, Sylvie Laurenson, appelle à vérifier le tableau récapitulatif de la comptabilité dans le dossier remis à chaque adhérent et elle donne quelques précisions et corrections sur son contenu.

Sur les 105 **adhérents**, 1/3 environ sont des adhérents « historiques » qui cotisent indépendamment de toute participation à une formation. Les autres membres de Watsu France adhèrent lors d'une formation. Depuis le départ des formateurs de l'École française de Watsu, la très grande majorité des adhésions se fait lors de formations organisées dans le cadre de Watsu Paris. À la demande d'adhérents, Philippe fait le point sur les relations entre cette structure et Watsu France.

Une baisse des recettes est à prévoir pour 2015, la scission ayant entraîné une baisse du nombre des adhérents.

La trésorière corrige le **solde positif de l'exercice 2014** qui s'élève à 2 720,25 euros. Cet excédent, supérieur à celui de l'année précédente, s'explique en partie par le fait que Watsu France n'a participé à aucun salon, le coût d'un salon représentant environ 2 000-2 500 euros.

La trésorerie représente 15 000 euros.

RECETTES		DÉPENSES	
105 adhérents: Dont 11 à 10 euros	1990	Assurance MAIF	285.82
8 Redevances payées par les praticiens	400	Frais AG 2014	281.30
4 Redevances forfaitaires payées par les enseignants	1200	Frais de tenue de compte	127.46
Trop perçu	0.5	Frais de paiement par CB	0.98
		Skype	48.16
		Renouvellement hosting	65.08
		Renouvellement nom de domaine	14.40
		Maintenance du site internet	42.50
		CB La Poste	4.55
	3590.50		870.25
Solde positif de l'exercice de l'année: 2720,25			
2800 euros transférés sur le livret cette année			
Intérêts: 135.38			
Au 31/12/2014 :			
Eurocompte: 1094.94			
Livret: 12640.52			

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

4 Montant des cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

Le président rappelle que le montant de la cotisation s'élève à 20 euros pour les membres adhérents (10 euros en cas d'adhésion après le 1^{er} octobre) et 100 euros pour les membres bienfaiteurs. Ces montants n'ont pas évolué depuis leur institution.

Le maintien du montant de ces cotisations est adopté à l'unanimité.

5 Approbation du règlement intérieur modifié par le comité directeur

Le président invite les participants à lire l'article 15 modifié du règlement intérieur qui figure dans le dossier de l'AG. Cet article concerne les règles administratives et financières relatives à l'organisation des stages.

Dans un but de simplification, le comité directeur a expérimenté puis pérennisé en 2014 un système de redevances forfaitaires. Pour les membres du plénum, la redevance est annuelle (300 euros). Pour les intervenants « extérieurs », elle s'élevait à 25 ou 15 euros (selon qu'ils avaient ou non un co-enseignant membre du plénum) par journée de formation annoncée sur le site de Watsu France.

Dans la perspective d'attirer davantage de formateurs « extérieurs », le comité directeur, sur proposition du plénum des formateurs, a supprimé l'obligation de redevance dans l'hypothèse du co-enseignement et, dans l'autre cas de figure, fixé le montant de la redevance à 15 euros par jour de formation.

Les modifications du règlement intérieur sont approuvées à l'unanimité.

6 Avis sur les modifications du programme de formation unanimement souhaitée par le plénum des formateurs

Pour laisser aux étudiants une plus grande liberté dans leur parcours de formation et mieux prendre en compte la diversité de leurs formations antérieures, le plénum des formateurs a souhaité porter à 250 heures (dont 100 heures au maximum de travail corporel aquatique) le plafond des transferts de crédit de formation. Auparavant ce plafond des « équivalences » était fixé à 150 heures. Ce relèvement également souhaité par le comité directeur est d'autant plus nécessaire que, pour toutes les formations non aquatiques, le plénum juge préférable que les étudiants suivent des cours assurés par des spécialistes de la matière et, pour le shiatsu, puissent avoir une pratique régulière.

Par ailleurs, le plénum des formateurs souhaite supprimer l'exigence d'une séance de certification à donner à un formateur à la fin du parcours de formation.

Les modifications du programme sont approuvées à l'unanimité.

7 Modification de l'article 13-1 des statuts relatif à la composition du plénum des formateurs

À ce jour, seuls les enseignants et assistants reconnus par WABA peuvent faire partie du plénum des formateurs. Il est proposé à l'assemblée générale de supprimer cette référence afin de permettre à des enseignants tels que Valérie Gaillard (enseignante de Jahara et de shiatsu) d'intégrer le plénum.

La première phrase de l'article 13-1 deviendrait : « Le plénum des formateurs se compose d'enseignants et d'assistants de Watsu et d'autres formes de travail corporel aquatique, qui parlent et qui enseignent en français, qui sont des adhérents à jour de cotisation de Watsu France, et qui s'engagent à partager activement leur expérience et à échanger les outils pédagogiques et didactiques dans un esprit de travail en équipe. »

En réponse à des interrogations d'adhérents, Bernadette Guéno, praticienne de Jahara, effectue une présentation de cette discipline.

Après la vérification que le tiers des adhérents sont présents ou représentés (quorum indispensable pour modifier les statuts de l'association), il est procédé au vote. La modification de l'article 13-1 des statuts est approuvée à l'unanimité.

La séance est interrompue de 12h15 à 12h25.

8 Élection de nouveaux membres du comité directeur

Il est rappelé que le comité directeur comprend 5 à 9 membres élus pour trois ans par l'assemblée générale. Le mécanisme de la voix prépondérante du président permet d'éviter le blocage du comité en cas de nombre pair. Il appartient entre autres au comité directeur d'élire chaque année les membres du bureau.

Au jour de l'assemblée générale, le comité directeur élu à l'occasion de l'AG 2014 comprend 6 membres : Bernadette Guéno, Magali Kuboyama, Sylvie Laurens, Christine Mauneau, Philippe Quillien et Hélène Tanguy.

3 sièges sont éventuellement à pourvoir pour les deux ans du mandat restant à courir.

2 candidates se présentent : Sandrine Keskin et Anne-Laure Piederrière (Nina).

À l'issue d'un scrutin secret, les 2 candidates sont élues avec chacune 18 voix.

II. COMMUNICATIONS ET DÉBATS

1 Préparation de notre participation à des salons

À ce jour, Watsu France a participé au salon Bien-être, médecine douce & thalasso et, à deux reprises, au salon Zen qui a lieu au mois d'octobre à Paris. Les retombées d'un salon sont assez difficiles à apprécier faute de retour des praticiens, à qui ils profitent surtout, sur la « provenance » de leurs clients.

Lors de la précédente assemblée générale, les participants avaient exprimé unanimement le souhait de faire l'expérience d'un autre salon. Mais la tenue du Yoga Festival Paris n'est pas assurée et la participation à des salons « bio » se heurte à la difficulté d'établir l'apport écologique d'une activité se déroulant dans une eau chauffée à 34-35 degrés, et qui est souvent « chlorée » ou « bromée ».

Après différents échanges, le choix pour 2016 s'oriente vers le **salon Zen**.

Quel que soit le prochain salon auquel participera Watsu France, il sera nécessaire de faire un **nouveau dépliant** de l'association, le cas échéant en recourant aux services d'un professionnel.

III. QUESTIONS DIVERSES

1 En réponse à une question, Philippe fait le point sur le projet du **nouveau site Internet**. Le choix du comité directeur s'est porté sur une plate-forme en ligne du type 1&1 qui permettra de modifier facilement l'architecture, la forme et le contenu du site, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et permettra un référencement performant. Il reste à trouver une semaine de pleine disponibilité pour élaborer le site.

2 Les participants se montrent favorables à la tenue de **deux week-ends de rencontres aquatiques par an** : un week-end pour l'assemblée générale et un week-end uniquement consacré à des échanges. Le prochain week-end pourrait avoir lieu à Shambalah, près de Gand, en Belgique. Les frais de location du bassin seront pris en charge par l'association. Philippe évoquera ce point avec la responsable de ce centre à la fin du mois d'octobre.

3 La **question des bassins** est également évoquée. Les adhérents sont invités à partager les informations sur les bassins qu'ils découvriront à l'occasion de leurs pérégrinations. Sans doute la publicité faite à un bassin peut parfois avoir des effets négatifs, comme en témoigne la récente interdiction de la pratique du Watsu dans un spa parisien, *L'Échappée*. C'est peut-être pourquoi le guide des bassins d'eau chaude demeure toujours à l'état de projet.

4 Hélène, Magali, Marie et Nina évoquent le bassin de **l'Espace des possibles**, à Meschers, où elles ont donné des séances de Watsu l'été dernier. C'est un lieu à conseiller aux étudiants avancés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h15.

*Philippe Quillien,
Président de Watsu France*

*Hélène Tanguy
Secrétaire de Watsu France*